

Plan d'actions annuel 2026

Accessibilité numérique

Table des matières

1. Introduction	2
2. Schéma pluriannuel	2
3. Plan annuel	2
4. Mise à jour	3
5. Contact	4

1. Introduction

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

2. Schéma pluriannuel

La loi fait obligation de publier un schéma pluriannuel d'une durée de trois ans dans l'objectif d'informer le public des moyens et actions mises en place pour rendre les sites et applications accessibles à tous et plus particulièrement conformes au RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité).

Le schéma pluriannuel pour l'accessibilité des sites et application d'OUTSCALE a été publié en septembre 2025 et est disponible à la consultation à cette adresse : <https://fr.outscale.com/accessibilite>

3. Plan annuel

Le schéma pluriannuel doit être accompagné d'un plan annuel d'actions qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivi de ces actions.

Le présent document est le plan annuel 2026 associé au schéma pluriannuel 2025 – 2027.

Il comporte un tableau récapitulatif des actions qui seront mises en œuvre en 2026, leur date d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation. Ce document pourra être enrichi de nouvelles actions identifiées.

La colonne « type » vient informer sur l'objet de l'action. Exemple de données attendues dans la colonne « Type » :

- Schéma pluriannuel (l'action va concerner le document « schéma pluriannuel »)
- Plan annuel (l'action va concerner le document « plan annuel », sa création, sa mise à jour)
- Audits (l'action va concerner la tenue d'audits)
- Organisation (l'action va concerner un élément de l'organisation de l'entité, par exemple la définition des procédures de marché)
- Conduite de projet (l'action va concerner la prise en compte opérationnelle de la démarche d'accessibilité)

La colonne « Actions » vient informer succinctement sur la nature de l'action.

La colonne « Détails » vient donner des précisions sur l'action (par exemple le périmètre concerné).

La colonne « Mise en œuvre » indique alors la date ou la période de réalisation effective si réalisée, ou prévisionnelle.

La colonne « Réalisé » reçoit la mention « réalisé » lorsque l'action a été menée à terme, "en cours", "à venir", "reporté".

Type	Actions	Détails	Mise en oeuvre	Réalisé
Organisation	Établir des responsabilités et des processus clairs pour surveiller l'accessibilité		2026	A venir
Opérationnel	Revoir certains contrastes		2026	A venir
Opérationnel	Indiquer la langue pour les termes étrangers utilisés dans le contenu		2026	A venir
Opérationnel	Supprimer les paragraphes vides utilisés pour créer des espaces		2026	A venir
Opérationnel	Structurer les listes		2026	A venir
Opérationnel	Remonter la bannière des cookies dans le code		2026	A venir
Opérationnel	Ajouter "étape 1 - active" dans les formulaires Groupe		2026	A venir
Opérationnel	Revoir les étiquettes des champs des formulaires Groupe		2026	A venir
Opérationnel	Avoir des intitulés de boutons explicites		2026	A venir
Opérationnel	Ajouter des aides à la saisie dans les formulaires Groupe		2026	A venir

4. Mise à jour

Ce plan est susceptible d'être mis à jour sans préavis. La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

5. Contact

Ce document est publié sous la responsabilité de la Direction Stratégie, RSE, Communication et marketing qui peut être contactée à l'adresse suivante : outscale.csr@3ds.com